

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 octobre 2022

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie le dix octobre deux mille vingt-deux sous la présidence de Viviane TONDELLIER, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 14
Présents: 10
Votants : 14

PRESENTS: Mesdames Viviane TONDELLIER, Sophie TORDEUR, Karine HEURTEUR, Viviane SEGERS, Agathe DUCHAUFFOUR,

Messieurs Marc PLASMANS, POLLET Thomas, Bertrand SEGARD, Martial DUBAT, Jean SIROT

ABSENTS EXCUSES : Mesdames Isabelle GARDINIER (Pouvoir Karine HEURTEUR), Sophie DURAND (Pouvoir Viviane SEGERS), Messieurs Lionel ORCEL (Pouvoir Marc PLASMANS), Pierre-Charles POUEYTO (Pouvoir Viviane Tondellier).

Convocation du 3 octobre 2022.

Monsieur Jean SIROT est élu secrétaire de séance

Madame Viviane TONDELLIER demande au Conseil en début de séance si une information peut-être ajoutée au compte rendu du précédent conseil au sujet de la présence de métabolite dans l'eau; « Nous avons des métabolites de la chloridazone dans l'eau et allons donc faire une analyse complète de l'eau de forage pour tenter de remédier à ce problème. »
Ce que le conseil accepte

ENQUÊTE PUBLIQUE DU SAGE DE LA NONETTE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général présentée par le Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette concernant la mise en place d'un programme de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols dans le bassin versant de l'Aunette s'est déroulée du 17 août au 16 septembre 2022.

L'objet de cette Déclaration d'Intérêt Général (DIG) est la mise en place d'une programmation de travaux d'hydraulique douce (haies, noues, fascines, bandes enherbées, fossés...) destinés à permettre de stopper les problèmes de ruissellement et d'érosion présents sur le sous-bassin versant de l'Aunette.

Le document contient des propositions d'aménagements d'hydraulique douce divisée en tranches de priorité qui doivent permettre de résoudre les différentes problématiques concernant les risques et les pollutions des masses d'eau.

La commune de Rully est concernée par plusieurs aménagements d'hydraulique douce présentés dans le dossier de DIG, l'ensemble des aménagements proposés restant soumis à signature d'une convention entre les différentes parties (propriétaire, exploitant, SISN) avant toute réalisation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et ce à l'unanimité des membres présents et représentés approuve la programmation de travaux d'hydraulique douce présentée dans le cadre de cette Déclaration d'Intérêt Général.

DECISIONS MODIFICATIVES

– **Amortissement des subventions**

Afin de reprendre au compte de résultat les subventions perçues l'année dernière pour les travaux d'assainissement par l'Agence de l'eau et le département, il convient de prévoir des crédits budgétaires supplémentaires à ceux prévu au budget primitif, par ajout de crédit d'un montant de 1543€ dans les 2 sections fonctionnement et en investissement

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Chapitre 023 – Virements à la section d'investissement	+1 543 €	
Chapitre 042 – compte 777 Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice		+ 1543€

Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement		+1 543€
Chapitre 040 – compte 1391 Reprise subvention équipement	+ 1543€	

– **Chapitre 12 – Salaire du personnel**

Le chapitre concernant les charges du personnel doit être alimenté suite aux remplacements d'agent en arrêt maladie et aux augmentations qui ont eu lieu depuis le début d'année :

- Le point d'indice a été augmenté pour tous les fonctionnaires ainsi que le SMIC pour les agents contractuels
- Certains agents ont eu un reclassement indiciaire et/ou un changement de grade dû à leur ancienneté et/ou un avancement d'échelon,
- la Nouvelle Bonification Indiciaire des agents faisant fonction de secrétariat de Mairie a été augmentée de 15 points,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et ce à l'unanimité des membres présents et représentés décide de passer les opérations suivantes :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
022 – Dépenses imprévues de fonctionnement	- 15 000 €	
6411 – Personnel titulaire	+ 6 000 €	
6413 – Personnel non titulaire	+ 4 000 €	
6415 – Indemnité inflation	+ 1 000 €	
6451 – Cotisation URSSAF	+ 3 500 €	
6454 – Cotisation ASSEDIC	+ 500 €	

TRAVAUX BÂTIMENTS PUBLICS ET SEZEO

La commune avec l'aide du SÉZEO, auquel nous adhérons pour la somme annuelle de 4600€, en ce qui concerne la maintenance de l'éclairage public, poursuit la rénovation des anciens éclairages, dont certains ne sont plus réparables : ballons fluo, en les remplaçant par de nouvelles têtes avec ampoules Led, étant elles même plus économiques.

Reste encore à réaliser : fin de la rue Chamicy
 Impasse de la mare (Rully)
 Bray

Nous profitons de ces travaux pour procéder à l'éclairage intérieur de l'abri bus situé au milieu du carrefour de rue de l'Église et rue de la fontaine et des Bons Enfants.

Le cout des travaux s'élève à 46934,70€, subventionnés par le Département et le SÉZEO, le reste à charge pour la commune étant de 8 157,97€.

Lors de la rencontre avec Monsieur Jégoux de SEZEO, la commission travaux lui a demandé des explications sur les plages horaires de nuit d'extinction des candélabres, aujourd'hui éteints entre minuit et 4 heures du matin.

Après en avoir débattu, suivant les observations de chacun quant à la vie dans le village, les allées et venues des écoliers prenant le car, le conseil propose d'étendre cette plage de 23heures à 6 heures.

ASSAINISSEMENT

L'AESN nous demande de clôturer au plus vite nos dossiers de subventions aux particuliers et entreprises. Les factures de travaux devaient être datées avant le 16/01/2022 et les 3èmes visites réalisées avant le 31/12/2022.

Certaines personnes n'ont pas encore réalisé cette 3ème visite. Un recommandé leur sera fait.

COMMISSION TRAVAUX

Madame Heurteur nous fait par des travaux faits et à prévoir :

- Monsieur Julien a réparé la noue entre le préau et le bâtiment de l'ancienne Poste et doit présenter un nouveau devis pour la réparation d'une autre partie de la toiture de ce même préau (les chevrons commençant à pourrir).
- Les huisseries du local accueillant le Carquois seront posées en novembre.
- Les grillages protégeant le clocher de l'église de Rully des pigeons, ont été remplacés. Le nombre des pigeons, classés comme nuisibles, devient problématique au regard des dégâts qu'ils occasionnent sur l'église et le presbytère : tuiles déplacées, gouttières bouchées, fonctionnement de l'horloge, mousse sur le toit... Une solution doit être trouvée.
- Afin de clore le dossier des remises aux normes des installations électriques, et blocs autonomes électriques de sécurité, Madame Heurteur présente le devis retenu, le conseil l'autorise à signer.

- Des devis sont en cours pour la plantation d'arbres dans la cour de l'école, pour créer des espaces d'ombrage.
- La société Mouton et ATM Chrétien doivent intervenir suite aux problèmes de fuites et engorgements survenus dans le système d'assainissement de l'école.
- Monsieur Coquerelle interviendra sur la plomberie vieillissante de ces mêmes toilettes.
- Malgré l'intervention de Monsieur Lefebvre, certains robinets thermostatiques de la mairie et école sont défectueux et à changer.
- Le ballon d'eau chaude dans le logement de l'ancienne école de Bray doit aussi être remplacé.
- Quelques barrières vont être installées à des points stratégiques; Grande rue et rue du Bout du trou pour des raisons de sécurité.
- Afin de finaliser notre AD'AP, le cheminement ayant été réalisé aux salles de sports, un emplacement de parking PMR sera délimité par de la peinture au sol. Un panneau indicateur à commander restera à installer.

Madame Heurteur avertie par Monsieur Duchauffour, fait part au conseil de la nécessité de faire abattre et vendre les peupliers situés sur la parcelle sise au marais de Bray, acquise par la mairie au temps de l'assainissement de Bray.

Madame Heurteur demande à Monsieur Plasmans son aide pour cette négociation. Ce dernier prendra contact avec Monsieur Duchauffour.

COMMISSION FÊTES ET CÉRÉMONIES

Madame Agathe Duchauffour informe le conseil des événements de la commission fêtes et cérémonies.

Concernant la cérémonie de commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918; Rully déjà associée à Raray se regroupera le 11 novembre avec les communes de Villers-Saint-Frambourg - Ognon, Brasseuse, Villeneuve-sur-Verberie et Yvillers pour la commémoration aux monuments aux morts.

L'école travaille sur un projet et un pot sera offert à la fin de la matinée dans la Salle des tilleuls.

A été évoqué la durée des éclairages de fêtes de fin d'année, dates fixées du 5 décembre 2022 jusqu'au dimanche 8 janvier 2023.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Marc Plasmans salue au nom du conseil le retour de Sophie Tordeur après son épreuve de santé et sa convalescence.
- Madame Karine Heurteur informe le conseil qu'un courrier avait été reçu informant de la démarche à suivre pour l'obtention d'une la licence 4 gratuite. Les conditions étant;
 - d'ouvrir une fois par an
 - que celle-ci soit exploitée en régie

- qu'elle soit exploitée uniquement par la mairie

Des renseignements seront demandés en Préfecture.

Le conseil a aussi parlé de l'avenir du presbytère de l'église; quelle utilisation faut-il en faire ? Le vendre ? les coûts de travaux de rénovation important...

Le prochain conseil municipal sera le 28 Novembre 2022

La séance est levée à 22h